



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Implantation d'un parc d'activités artisanales par la société SNC LA GRANDE BORNE sur la commune de Jassans Riottier (01).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LA GRANDE BORNE

Raison sociale

SNC

N° SIRET

99491019800013

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARTIN

Prénom(s)

Axel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation de l'entreprise SNC LA GRANDE BORNE sur la parcelle n°0162 de la section AN sur la commune de Jassans Riottier (01194) au 860 Rue de la Liberté, pour la création d'un parc d'activités artisanales. Ce secteur s'implante à l'interface entre la zone d'activités Sud de la Grande Borne à Jassans Riottier et un secteur résidentiel. Il est desservi par la rue de la Liberté (axe secondaire Nord/Sud de la commune) qui marque la séparation entre un tissu pavillonnaire à l'Est et un ensemble hétérogène de locaux d'activité de différentes époques et de vocations diverses (automobile, chaudronnerie, menuiserie, fournitures de matériaux, transformation, recyclage, etc.). Le terrain du projet, d'une surface d'environ 31 727 m² est constitué d'un terrain historiquement agricole en bordure de la rue de la Liberté. Le projet est situé dans la zone AU1a à vocation industrielle dans le PLUi VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE dont la dernière procédure a été approuvée le 24/09/2025. Le projet sera composé de 4 bâtiments principaux à vocation artisanale, d'une bande paysagère, d'espaces paysagers et de parkings. Les 4 bâtiments principaux auront une surface avec les mezzanines envisagées d'environ 1171 m², 2424 m² et de 5776 m² et 600 m².

4.2 Objectifs du projet

Le site est destiné à accueillir un parc d'activité. Le site n'a pas vocation à accueillir des activités classées au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La construction du parc d'activité de la société SNC La Grande Borne sur la commune de Jassans Riottier va permettre de dynamiser l'activité économique locale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet entrainera des operations de terrassement ainsi que des travaux de remaniement des sols qui seront a l'origine d'operations de deblais notables. Toutefois, ces operations permettront de garantir un equilibre deblais/remblais a l'echelle du site. Ainsi, il n'y aura pas de deblais hors site. Les travaux auront une duree de 12 a 24 mois. Le projet ne prevoit pas de devoiement de reseau. Le projet ne prevoit pas de demolition de batiments.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les installations seront dediees a des activites artisanales. Les installations comprendront principalement : 4 batiments necessaires a l'activite artisanale ; Des espaces de stationnement ; Des voies de circulation ; Une voie de desserte principale ; Des espaces verts. Le projet comprendra des espaces paysagers et des noues paysageres qui participeront a la gestion des eaux pluviales. Les installations ne seront pas a l'origine d'effluents industriels aqueux. Les installations induiront uniquement des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usees domestiques. Les effluents atmospheriques seront reduits aux gaz de combustion des vehicules circulant sur le site.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire au titre du Code de l'Urbanisme ; Examen au cas par cas au titre de R122.2 du Code de l'Environnement ; Dossier de declaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie du terrain Surface de plancher avec les mezzanines envisagees Parking	(3,17, ha) (14 000, m²) (174, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE dont la derniere procedure a ete approuvee le 24/09/2025. Le projet est situe dans la zone AUia a vocation industrielle.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe a environ 600 m a l'Ouest de la ZNIEFF intitule Val de Saone Meridional dont l'identifiant est 820030870.
En zone de montagne ?	☐	☒	n/a
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	n/a
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	n/a
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	n/a

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département de l'Ain est couvert par un Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement des Infrastructures approuvé le 25 mars 2024. Le territoire, particulièrement Villefranche sur Saone et les communes périphériques, sont traversées par des infrastructures de transport terrestre faisant l'objet d'un classement au titre des infrastructures bruyantes et sont intégrées dans le
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	n/a
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après les données Ramsar disponibles sur Geoportail, le site n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. D'après le rapport ECOTOPE en Annexe Volontaire 1, le site d'étude ne s'inscrit dans aucun périmètre de zone humide. Le plus proche, à savoir Le Saone aval se situe à environ 1 km du site.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le PPRi des crues de la Saone et du Marmont, approuvé le 30 mars 2012, concerne la commune de Jassans Riottier (Annexe Volontaire 2). Cependant, le projet se situe dans une zone de prescription hors zone d'alea. Le
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRi des crues de la Saone et du Marmont, approuvé le 30 mars 2012, concerne la commune de Jassans Riottier.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	D'après les bases de données BASIAS, BASOL et Georisques, les terrains ne sont pas répertoriés comme présentant un enjeu autour de la pollution. Ce terrain est historiquement agricole.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	D'après la carte disponible sur data.gouv sur les zones de répartition des eaux, le projet ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Selon la carte disponible sur Carto Sante, le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	n/a

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est une zone Natura 2000 (Directive Habitat) qui se nomme Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saone aval, dont l'identifiant est le FR8202006 et se situe a environ 6 km au Nord du site.
D'un site classé ?	☐	☒	n/a

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement dans le milieu naturel n'est prévu dans le cadre du projet. Le projet sera alimente par le reseau public d'alimentation en eau potable. Le projet comprendra des espaces paysagers qui participeront a la gestion des eaux pluviales.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraine n'est prévu dans le cadre du projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet visera un equilibre deblai/remblai sur site.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet visera un equilibre deblai/remblai sur site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	n/a

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pour la gestion de ses eaux usées sanitaires, le site se raccordera au réseau d'assainissement communal.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le prediagnostic écologique effectué par ECOTOPE en Annexe Volontaire 1, renseigne le site d'étude comme étant inscrit dans un environnement fortement artificialisé, sans interaction directe avec des zonages écologiques sensibles. Les principaux espaces naturels protégés ou inventoriés sont situés à plusieurs kilomètres et ne présentent pas de connexion fonctionnelle avec le projet. Le périmètre d'étude n'est pas concerné par des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche est une zone Natura 2000 (Directive Habitat) qui se nomme « Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval » dont l'identifiant est le FR8202006 et située à environ 6 km au Nord du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'aire d'étude est occupée par des parcelles agricoles. Par ailleurs, les terrains du projet sont en zone AUia correspondant à une zone d'urbanisation à aménager à vocation industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le PPRi des crues de la Saône et du Marmont, approuvé le 30 mars 2012, concerne la commune de Jassans Riottier. Le site du projet est situé dans la zone de prescription hors zone d'aléa. Le règlement ne prévoit aucune disposition contraignante mais recommande de prendre en compte les nappes d'eaux souterraines pour les garages enterrés, et de prévoir des mesures de
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne présentera pas de risque sanitaire concernant la ressource en eau potable, dans la mesure où le projet n'aura pas vocation à accueillir d'activités classées ICPE
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	n/a

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Dans sa globalité, le projet générera 2 catégories de véhicules : Des véhicules légers ; Poids lourds et véhicules utilitaires générés potentiellement par les activités artisanales (livraisons). Le projet induira principalement une circulation de véhicules légers de l'ordre de 100 véhicules par jour maximum. Par ailleurs, il induira une circulation de poids lourds de l'ordre de 5 à 10 véhicules par semaine maximum, ce qui restera peu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le secteur est déjà affecté par des nuisances sonores notamment liées au trafic routier sur la rue de la liberté, et à la zone industrielle au Nord. Les terrains du projet sont notamment bordés au Sud par une zone
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	n/a
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	n/a
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'implante dans un secteur déjà exposé au phénomène de pollution lumineuse, les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet s'implante dans un secteur déjà exposé au phénomène de pollution lumineuse, les émissions lumineuses des installations seront induites par les éclairages de sécurité (dirigés vers le sol).
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les effluents atmosphériques seront induits par les gaz de combustion des véhicules circulant sur le site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les rejets seront uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usées domestiques seront rejetées dans le réseau d'eaux usées collectif.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Les rejets seront uniquement d'eaux pluviales et d'eaux usées domestiques.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	L'installation générera des déchets classiques dont les filières de tri, évacuation et traitement maîtrisées. En phase d'exploitation : production de déchets ménagers par les bureaux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'est pas implanté dans un périmètre de protection d'un monument historique ou archéologique. Le projet fera l'objet de mesures d'intégration paysagère, notamment grâce aux espaces verts qui seront mis en place sur le site, particulièrement une bande végétalisée de 12 m de large au Sud.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	L'aire d'étude est occupée par des parcelles agricoles. Par ailleurs, les terrains du projet sont en zone AUia correspondant à une zone d'urbanisation à aménager à vocation artisanale et industrielle. Le projet viendra renforcer la future vocation économique du site inscrite au PLU.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une consultation du site internet de la MRAE Auvergne Rhone Alpes, section « avis rendus sur les projets » pour les années 2026, 2025 et 2024 a été réalisée et a ciblé les projets présents dans un rayon de 1 km autour du site à l'étude. Aucun projet n'a été identifié dans un rayon d'1 km.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

n/a

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Plusieurs études ont été réalisées dans le cadre du projet, notamment un pré diagnostic écologique et délimitation des zones humides et une étude trafic. Ces études sont disponibles en Annexes Volontaires. Les principaux résultats disponibles du pré diagnostic écologique sont les suivants : Les terrains du projet sont exclusivement agricoles et ne présentent pas d'enjeux écologiques notables, et ne présentent pas de zones humides ; Aucune zone réglementaire et zones d'inventaire n'est située au sein du projet ou à proximité ; Le périmètre d'étude n'est pas concerné par les continuités éco paysagères. Le trafic du futur projet pris en compte dans l'étude de trafic de la ZAE Grande Borne permet de conclure que le projet est compatible avec les dessertes routières locales.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

De façon générale, des mesures seront prises pour limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement. En particulier, deux arbres remarquables sont identifiés sur le site se distinguant par leurs dimensions importantes et leur port développé. Leur grande taille, associée à leur intérêt paysager et écologique, en fait des éléments structurants du milieu. Ces arbres seront conservés tant pour préserver la qualité du site que pour favoriser, à plus long terme, le développement d'habitats susceptibles d'accueillir la faune. De plus, dans la phase travaux, la société mettra en œuvre les mesures suivantes : Adaptation des périodes de préparation du chantier afin de limiter les impacts sur la faune ; La délimitation précise des emprises du projet et balisage des milieux à sauvegarder (arbres remarquables...) ; Des mesures contre les pollutions accidentées (kits antipollution et protocole d'intervention) ; Une stratégie contre le développement des espèces végétales exotiques envahissantes ; Des plantations d'arbres et d'arbustes ; Des semis d'espèces végétales adaptées ainsi qu'une gestion conservatoire ; Dans la phase d'exploitation/fonctionnement : Un balisage sera effectué pour protéger les arbres remarquables ; La mise en place d'un éclairage adapté ; L'installation de nichoirs ; L'installation de gîtes à chiroptères ; La création d'hibernacula ; La gestion favorable des milieux naturels attenants ; L'aménagement des bassins d'infiltrations. Par ailleurs, le projet sera composé d'espaces paysagers et des noues paysagères qui participeront à la gestion des eaux pluviales ainsi qu'une bande paysagère au Sud du site qui servira de zone tampon avec les espaces résidentiels. Finalement, pour permettre le bon déroulement des prescriptions citées, un contrôle extérieur d'un écologue sera effectué dans le

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentes, il apparaît que les impacts potentiels sur l'environnement du projet ont été pris en compte et encadrés de manière appropriée. Le projet apparaît compatible avec son environnement et ses impacts résiduels faibles. En ce sens, la société SNC la Grande Borne estime que le projet ne doit pas être soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARTIN

Prénom Axel

Qualité du signataire	Representant
-----------------------	--------------

À Feyzin

Fait le 15-04-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)